

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 64 (1955)
Heft: 2

Anhang: Le bulletin des donneurs de sang

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le bulletin des donneurs de sang

publié par le Service de transfusion de la Croix-Rouge suisse
à l'intention des donneurs de sang des centres de transfusion

Comment la Croix-Rouge suisse a-t-elle résolu le problème de la transfusion?

Dr Alfred Haessig

On peut recourir à trois moyens pour fournir aux malades le sang, et les produits qui en dérivent, dont ils ont besoin. Voyons les deux premiers d'abord. Achètera-t-on à des « fournisseurs » le sang nécessaire? Le procédé peut paraître simple, mais le prix, évidemment, variera selon l'offre et la demande. Préférera-t-on demander aux parents ou aux amis du malade de donner de leur sang? L'organisation de ce second procédé constitue ce que l'on appelle la « Banque de sang ». Tout le système repose sur l'esprit de solidarité que manifesteront au malade sa famille et ses amis. Car c'est au malade qu'incombera le soin de se procurer le sang qui lui est nécessaire. Il n'est d'ailleurs pas dit que le patient trouvera chez ses proches des donateurs bénévoles: Il faudra alors revenir au premier système, et ce sera courir le risque de devoir payer plus cher encore le sang indispensable.

Ces deux systèmes, la banque de sang et l'achat du sang aux « fournisseurs », se sont révélés peu heureux. Ils ne suffisent pas, de plus, à assurer aux hôpitaux les quantités nécessaires de sang. L'une et l'autre méthode ont fait faillite au cours de la seconde guerre mondiale, lorsqu'il s'est agi de faire face aux besoins considérables des armées belligérantes.

L'appel à des donneurs volontaires et bénévoles reste la clé de l'organisation de la transfusion en temps de guerre comme de paix

L'appel à des donneurs volontaires et bénévoles a permis par contre de dominer alors la situation. Ce troisième moyen permet en effet de toucher la population entière. Au contraire du système préconisé par la banque de sang, il est basé sur ce principe: « *Ce que vous donnez aujourd'hui, vous pourrez en disposer quand vous en aurez besoin à votre tour* ». Ce n'est que grâce aux dons de sang consentis volontairement et gratuitement qu'il a été possible d'avoir assez de sang pour les armées belligérantes et de constituer des réserves de sang et de plasma.

En 1939, la Croix-Rouge suisse avait reçu la mission d'assurer la livraison à notre armée du sang dont celle-ci pourrait avoir besoin. Sous la

pression des événements, 83 000 personnes s'inscrivirent alors en quelques mois comme donateurs volontaires. Ces donateurs éventuels furent soumis à un examen médical et leurs noms furent enregistrés et inscrits dans 56 fichiers. La guerre heureusement épargna notre pays. Il ne fut pas nécessaire de faire appel à l'organisation de ce service de donneurs de sang.

A la fin de la guerre, la Croix-Rouge suisse s'est trouvée placée devant un problème. Fallait-il dissoudre l'organisation créée en vue de la guerre? Devait-on au contraire la maintenir? Ou fallait-il l'organiser sur des bases entièrement nouvelles?

Supprimer l'organisation existante, c'était obliger les hôpitaux à revenir soit à l'achat du sang soit au système de la banque de sang. Or, les hôpitaux demandaient toujours plus de sang. Les connaissances d'autre part que l'on avait acquises tant dans la sérologie des groupes sanguins qu'en matière de conservation du sang étaient en constant progrès. La situation politique enfin demeurerait tendue. Tous ces éléments montraient la voie: il fallait transformer l'organisation de guerre créée pendant les mobilisations en une organisation de paix susceptible de retrouver sur le champ, en cas de danger, sa destination première.

Les consignes du service de transfusion de la Croix-Rouge suisse

Le service de transfusion de la Croix-Rouge suisse reçut alors ces quatre consignes qui devaient devenir les leitmotivs de sa réorganisation:

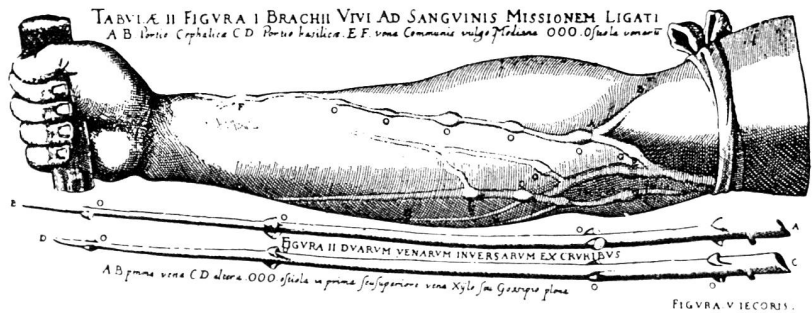
*Le don du sang est volontaire et gratuit;
il faut l'envisager comme un acte de solidarité à l'égard du prochain atteint par la maladie;
le sang donné gratuitement ne doit pas être une source de profits matériels; le service de transfusion doit cependant parvenir dans la mesure du possible à subvenir à ses besoins par ses propres moyens;*

celui qui bénéficie d'une transfusion doit acquitter le prix de fabrication du produit qu'il a reçu.

Depuis 1949, le service de transfusion de la Croix-Rouge suisse s'est considérablement développé dans toute la Confédération. Il est devenu indispensable aujourd'hui à la vie médicale suisse.

Donner son sang, c'est sauver une vie humaine

Quatre brefs récits extraits de la chronique de nos hôpitaux au cours de ces dernières semaines



Ligature d'une veine en vue d'une prise de sang. (D'après un ouvrage ancien d'Hieronymus Fabricius)

UN ACCOUCHEMENT

M^{me} F. a 35 ans. Elle est mère de cinq enfants et en attend un sixième. Le bébé vient au monde chez elle. Tout se passe bien. La famille est dans la joie. Dans les heures qui suivent l'accouchement, une grave hémorragie se produit. La peur et l'angoisse succèdent au bonheur. Appelé, le médecin accourt. Seules des transfusions de sang pourront sauver la mère. Le sang nécessaire est demandé d'urgence au centre de transfusion de la Croix-Rouge suisse. Le médecin procède aux transfusions. L'hémorragie peut être arrêtée. La mère est sauvée.

D^r Thommen.

ACCIDENT SUR LES VOIES

Un matin de décembre, B. travaille dans une grande gare de triage. Midi approche. B. se réjouit d'aller bientôt rejoindre sa femme et sa fillette pour le repas. Encore quelques wagons à manœuvrer, et puis... Il veut traverser rapidement les voies devant un train de marchandises qui s'approche, glisse sur le rail couvert de verglas, tombe, essaie de se redresser. Trop tard. Les roues ont déjà broyé une jambe. Grièvement blessé, livide, il est transporté à l'hôpital. Il a perdu beaucoup de sang. Avant de l'opérer, il faut à tout prix remplacer d'urgence le sang perdu. Les donneurs de sang ont été prévoyants. Des flacons de sang conservé sont en réserve dans le frigorifique du service de transfusion de la Croix-Rouge suisse attaché à l'hôpital. On en a une réserve suffisante de tous les groupes sanguins. B. peut recevoir la transfusion salvatrice qui lui permettra de supporter l'opération.

D^r Gonzenbach.

Donnez du sang! Une obligation utilisée à Bâle et qui mériterait d'être imitée dans toute la Suisse.

spendet
Blut!



IM BLUTSPENDEZENTRUM
DES SCHWEIZERISCHEN ROTEN KREUZES
BASEL · PETERSGRABEN 4

«Que voudriez-vous savoir de la transfusion sanguine?»

— Adressez-nous vos questions, nous y répondrons dans ce bulletin.

Laboratoire central de transfusion
de la Croix-Rouge suisse, Berne.

TRANSFUSION D'URGENCE

On a conduit W. à l'hôpital pendant la nuit. C'est une urgence. Quant il s'est couché, le soir, il souffrait de légères douleurs stomacales. Peu après, il a vomi subitement une grande quantité de sang noir. En arrivant à l'hôpital, le patient est d'une pâleur cadavérique. Son pouls est à peine perceptible. Le médecin diagnostique une grave hémorragie de l'estomac. Il faut faire vite. Le patient doit recevoir une transfusion le plus rapidement possible, faute de celle-ci il est perdu. On dispose par bonheur d'une réserve de sang conservé utilisable de suite. On peut secourir à temps le malade. W. a été sauvé parceque, quelques jours plus tôt, des hommes et des femmes appartenant au même groupe sanguin avaient donné assez de leur sang pour que l'hôpital en ait une réserve suffisante.

D^r Fellmann.

UN ENFANT SOUS UNE AUTO

Un enfant de huit ans s'élance joyeusement sur la rue. Il ne fait pas attention à l'auto qui survient. Le conducteur ne peut arrêter à temps. L'enfant est projeté à terre. Transport immédiat à l'hôpital. Diagnostic: Fracture ouverte de la jambe gauche, déchirure d'une artère importante, forte hémorragie externe. Chaque seconde de retard peut coûter la vie à la petite victime. Mais une transfusion est indispensable pendant l'opération si l'on veut qu'il la supporte. La réserve de sang de l'hôpital est suffisante grâce aux donneurs de la Croix-Rouge suisse. L'enfant peut être sauvé.

D^r Thommen.